



PROCÉDURE D'ADMISSION

1 Vous retirez un dossier à l'accueil de l'une des deux structures ou vous téléchargez le dossier sur notre site Internet.

2 Après avoir complété ce dossier, déposez-le à l'accueil ou envoyez le par courrier. Assurez vous à l'avance de l'ouverture de l'accueil par téléphone.

3 Un membre de l'équipe vous contactera pour avoir un entretien avec vous afin de faire le point sur votre demande.

4 Votre dossier est présenté en commission d'admission.

5 Si votre dossier est accepté, il est placé sur une liste d'attente. Nous vous appelons dès qu'un studio se libère pour organiser votre entrée.

6 Votre entrée au FJT consiste à faire l'état des lieux, à lire et signer le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour et à régler la caution. Cette phase peut durer entre 1h - 1h30.





Le Foyer de Jeunes Travailleurs La Claire Maison



Les pièces à fournir avec le dossier de demande de logement

- Une copie de la carte d'identité ou carte de séjour
- Les documents justifiant votre situation professionnelle (bulletin de salaire, contrat de travail,...)
- La copie de votre avis d'imposition ou de non imposition, le cas échéant la copie de votre déclaration de ressources de l'année n-2.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale (RIB ou RIP).
- Un CV
- Une lettre de motivation précisant les raisons de votre demande, votre projet pour l'année en cours et la nature des ressources et leur montant par mois.
- Une photo d'identité

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

